

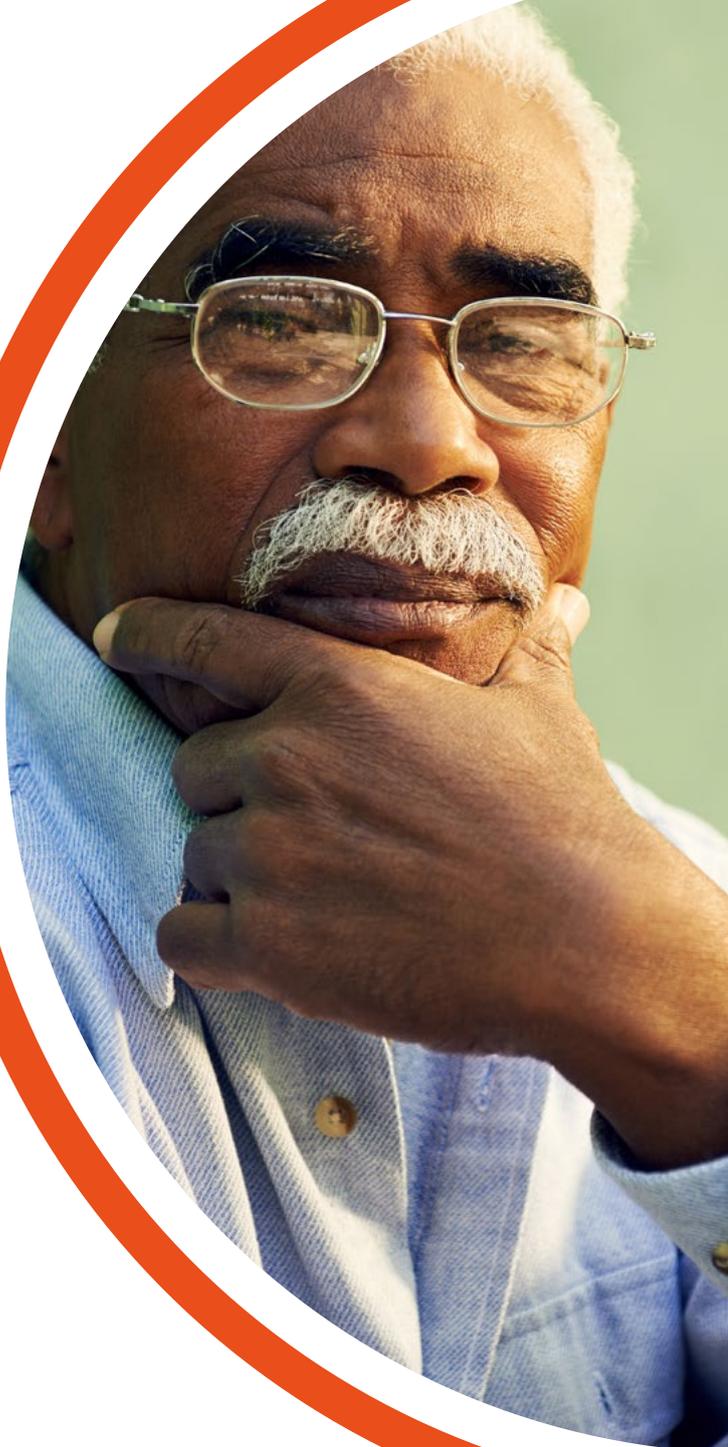

CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



**COMMENT EXERCER
L'EXPRESSION CITOYENNE
DE TOUS LES SÉNIORS
DANS LES PROGRAMMES
PUBLICS ?**



Flashez le QR code pour rejoindre le groupe WhatsApp du CÉSECÉM

SOMMAIRE

Le vieillissement de la Martinique : du constat à l'adaptation de la transition démographique par les solutions locales.....	page : 3
<i>Bien vieillir : de la prise en charge au changement de pratiques.....</i>	<i>page : 4</i>
<i>L'adaptation au vieillissement : aménagement, services et inclusion du sénior.....</i>	<i>page : 4</i>
Cadrage et méthodologie : objectifs et sources de données.....	page : 5
<i>Compiler des données collectées par les praticiens par le biais des auditions, des publications, et identifier les solutions adéquates pour :.....</i>	<i>page : 5</i>
<i>Méthodologie.....</i>	<i>page : 5</i>
Propositions et leviers : déclinaisons pour le moyen et long terme.....	page : 6
<i>Les leviers identifiés pour l'action sont :.....</i>	<i>page : 6</i>
Conclusion.....	page : 10
Annexes.....	page : 11
<i>Annexe n°1.....</i>	<i>page : 11</i>
<i>Annexe n° 2.....</i>	<i>page : 14</i>

Le vieillissement de la population est très important en Martinique. En 2030 le territoire sera le plus vieux de France. Le CÉSECÉM s'est penché sur la problématique de l'urgence de la gestion de l'impact du vieillissement sur l'organisation publique. L'anticipation des moyens et des infrastructures pour accueil est primordiale pour améliorer l'accompagnement du Sénior d'autant plus que ce dernier évolue dans une société de services de plus en plus numérisée.

Dans le cadre des projets du CÉSECÉM, une campagne axée sur la citoyenneté et le renforcement de son expression locale a été programmée pour l'exercice 2023. La présente note de propositions vise à présenter une évaluation qualitative de la caractérisation des services et des dispositifs en vigueur et en faveur des citoyen.ne.s exposés.ées aux effets de l'âge et engagés.ées dans le principe du « bien vieillir ». Il s'agit de présenter les besoins en matière d'expression des séniors et de prise en compte de leurs doléances afin d'ajuster les services d'accompagnement des personnes.

Les éléments de l'« économie de la vie » (se loger, se nourrir, se soigner, son cadre de vie, ses relations/ sa vie sociale...) seront donc considérés. Il est impératif de réagir dans un contexte général de dé-

mobilisation des services à la personne. Etant donné que la politique sociale actuelle ne saurait être mise en œuvre exclusivement à partir de principes hétéronomes, la population nécessite une protection adéquate qui s'attache à la volonté des plus de 65 ans (séniors), des familles, des personnels territoriaux et de leurs établissements respectifs.

Le passage en revue des domaines primordiaux suivants questionne la problématique :

- les modalités du « bien vieillir » en Martinique,
- la participation citoyenne,
- l'accompagnement des personnes,
- l'accompagnement des aidants et des familles,
- l'évaluation et le renforcement des services et des dispositifs.

LE VIEILLISSEMENT DE LA MARTINIQUE : DU CONSTAT À L'ADAPTATION DE LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE PAR LES SOLUTIONS LOCALES.

La population de la Martinique qui est de 360 749 habitants (Insee, 2013) est concernée par une urgence : la perte de sa population (-0,9 % en moyenne par an) et les déséquilibres démographiques observés. Une saignée profonde est constatée dans la population jeune tandis que la population en âge de travailler (15-64 ans) a diminué de 8.6 %. Sa composition a néanmoins évolué : 48.3 % des 15-44 ans en 2019 contre 68.8 % en 2000.

Au regard des facteurs d'évolution de la population, le vieillissement de la Martinique se généralise. Le recul de la natalité, l'allongement de l'espérance de vie et l'état du sexe-ratio menace la population d'extinction pour certains gestionnaires. En effet, les projections de l'Insee fixent pour 2023 l'apparition d'une tendance de solde naturel qui sera négatif.

Face aux effets socio-économiques estimés, le territoire doit se confectionner une toile fine de services et de politiques publiques pour exercer avec réalisme l'amélioration de la situation des séniors.

Bien vieillir : de la prise en charge au changement de pratiques.

La population est caractérisée par le croisement des départs (souvent définitifs) des jeunes et du retour au pays des retraités qui crée un déficit migratoire élevé et structurel pour la population jeune. Par ailleurs, l'arrivée significative au 3ème âge des populations nées entre 1950 et 1960 contribue au phénomène de vieillissement de la population de de déplétion démographique. La question de la transition démographique de la Martinique interroge la capacité de gestion des services publics utiles pour les personnes âgées (logement, emplois, services, etc...), les catégories d'âge permettant sur le plan économique et social de mettre en œuvre la Silver economy, et la participation citoyenne des séniors.

Comment intégrer la contribution citoyenne des « séniors » et améliorer les pratiques ? La culture martiniquaise repose encore sur le principe de la solidarité entre personnes et générations. Si les plus de 65 ans sont identifiés pour l'exercice de la sagesse et du discernement, il est possible d'envisager que les relations intergénérationnelles se capitaliseront dans le cadre des relations d'assistance formelles, d'accompagnement et/ou culturelles. Enfin, il est à noter que la notion du « bien vieillir » nécessite la conception d'une démarche appropriée dans un contexte de pauvreté économique et de précarité multiforme (familiale, économique...) qui atteignent les séniors en Martinique.

L'adaptation au vieillissement : aménagement, services et inclusion du séniors.

Le renforcement de la lisibilité des politiques de cohésion sociale et de leurs déclinaisons économiques paraît inévitable.

Le vieillissement de la population impacte l'activité sociale et économique et questionne le niveau de pertinence des politiques publiques en matière de cohésion sociale. Afin d'y répondre, il est primordial de discerner l'impact sur l'organisation du territoire et de percevoir les conditions d'amélioration des politiques publiques face aux défis posés.

Les politiques publiques actuelles favorisent un vieillissement avec plus de dignité et, l'adaptation de la société à la prise d'âge de la population, notamment de la génération des

« baby-boomers ». Face au prolongement de la durée de vie, la problématique est concernée par de nombreux aspects : loger, soigner, accompagner l'individu et assurer le lien social entre générations. En raison de l'essor de la « silver economy », sur les plans de l'animation territoriale, de l'aménagement et du numérique, il sera nécessaire d'intégrer davantage l'adhésion des aînés.

Le législateur a amorcé le sujet par le biais de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement qui organise la structuration des acteurs idoines. Les domaines du logement et de la santé sont affectés par de nombreuses obligations : la réduction des coûts importants, le financement du service public de santé, la gestion des services et politiques à définir (villes, social, culture, etc.).

Face à la tâche se pose également la question de comment envisager l'action en prenant en compte de façon continue et intégrée, la participation citoyenne du séniors ?



Compiler des données collectées par les praticiens par le biais des auditions, des publications, et identifier les solutions adéquates pour :

- **Prévenir l'isolement** des personnes à partir de 65 ans.
- **Bien vieillir en Martinique** : comment vivre idéalement sa retraite ?
- **Donner la parole** aux séniors, familles, aidants et praticiens.
- **L'accès au numérique** : faciliter l'accès des services numériques au sénior.
- Définir des **projets intergénérationnels**.
- Renforcer le **financement des projets** complémentaires.
- Former et valoriser les **métiers dédiés**.

Méthodologie.

Audition de praticiens :

Madame **Sylvie MARECHAL** de l'union régionale des organismes de services à la personne (URO-SAP 972).

Madame **Carmen FALL**, est une praticienne (ex-Responsable du Département Action sociale et Vieillesse à la CGSSM) qui est mobilisée dans la vie civile (Vice -présidente du CTCA).

Jean-Michel SYMPHOR dirige la Maison de Re-traite LE LOGIS ST JEAN à Rivière Salée. Il est délégué régional de la FEHAP (Fédération des établissements hospitalier et d'aide à la personne).

Leurs domaines respectifs d'expertise ont visé l'acquisition de toutes les bases de données néces-

saires pour le ciblage des informations concernant les 65 ans et + et pour les déclinaisons suivantes :

En faveur du maintien au domicile (autonomie) et de la gestion de l'handicap,

- La gestion de la santé individuelle,
- La participation aux activités ludiques,
- Formation de la jeune génération aux services d'assistance numérique (usage de la tablette numérique).
- Les financeurs : sensibiliser les organismes de financement pour les projets pouvant stimuler le lien intergénérationnel. Ex : CNSA (Etat), EU (FSL)

Autres sources :

- Guide du proche aidant, aidant naturel et aidant familial. Conseil Territorial de la Citoyenneté et de l'Autonomie. Formations spécialisées « Personnes âgées et personnes en situation de handicap ». 16 p. Septembre 2023.
- La Martinique face à une transition démographique sans précédent : fatalité ou opportunité d'agir collectivement ? Rapport Alogia groupe, Action logement pour l'AMM (Association des Maires de Martinique), 116 p, 27 mai 2021.
- Rapport interne du CÉSECÉM comm.pers : la Martinique et l'urgence démographique. Christian LOUIS JOSEPH, 2 p ; 09.2019.
- Rapport interne du CÉSECÉM comm.pers : la démographie de la Martinique en 2020 – chroniques d'un désastre annoncé depuis 12 ans, 4p ; 27.01.2021.
- Avis du CESER (2015) sur le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement (cf. Annexe 1).
- Contribution FEHAP – CÉSECÉM, 2023. Santé Social. Privé Solidaire. Intitulé du projet : La participation citoyenne. Comment exercer l'expression citoyenne de tous les séniors ?

PROPOSITIONS ET LEVIERS : DÉCLINAISONS POUR LE MOYEN ET LONG TERME.

Il y a 6000 personnes en grande dépendance à la Martinique pour 2000 places en EHPAD. Il est donc impératif de mobiliser une action publique engagée pour l'application efficiente du principe de « bien vieillir ».

La mobilisation des parties prenantes gagnerait à se focaliser sur des orientations pragmatiques. Les intentions suivantes ne sont pas exhaustives :

- Renforcer la participation active des séniors dans le tissu social pour promouvoir une inclusion sociale et améliorer la qualité de vie personnelle et globale de chacun.
- Favoriser l'apport du concours des seniors qui repose sur l'activité (bénéfice physique et mental).
- Valoriser les contributions des séniors et des acteurs de leur épanouissement.
- Prendre en compte avec plus d'efficacité, les problématiques coutumières sociales aggravées avec l'âge :

- Le transport (coût de la mobilité),
- L'accès aux droits notamment l'utilisation des services numériques (accès aux droits à faciliter en mobilisant les CCAS),
- Rompre l'isolement social (effets de la digitalisation, etc.).

La mise en œuvre d'une politique d'accompagnement social et culturel est en retrait des enjeux sociaux actuels. La décision politique gagnerait à être recentrée.

Les présentes déclinaisons gagneront à être articulées à moyen et long terme pour un développement de services adéquats.

Les leviers identifiés pour l'action sont :

L'action de proximité : l'implication communale.

La mobilisation des C.C.A.S est structurante pour la gestion de l'impact de l'exode des générations de boomers sur le territoire. Cela est possible par l'amélioration de la formation des personnels et des infrastructures municipales (absence de formations adaptées et de centres de formation par disciplines pour la santé et l'accompagnement).

L'amélioration de l'accès aux droits pour chaque personne sénior doit s'appuyer sur un processus d'accompagnement individuel : il est nécessaire de doter et de donner les moyens à la politique territoriale communale, en lien avec les CGSS et collectivités territoriales.

Cet échelon de l'organisation territoriale va permettre de définir le (s) facteur (s) pour améliorer la concertation de la mise au point des dispositifs financiers et des services aux personnes. Les processus d'évaluation et d'ingénierie des arts idoines

doivent faire l'objet d'un développement au cas par cas. Nous citons ici des exemples :

- Les lieux de participation accessibles aux séniors par le biais d'outils adaptés (cognitif, pictogramme, gestion de l'illétrisme, ...).
- L'implication des associations du troisième âge.
- Le service de correspondance téléphonique particulier combiné à des visites à domicile (Ex. Ville de Schoelcher). L'accès aux services numériques (usage des tablettes pour Clicdoc, Ameli, ...) peut être assuré par les CCAS.





Soutenir le personnel dédié : la consolidation de la chaîne sénior-aidants-famille.

Le diagnostic territorial sur les aidants (2023) souligne que 76 % sont des femmes (classe âge médian 51-60 ans 31%) qui accompagnent des personnes âgées (55% - âge médian 76 ans, âge moyen 93 ans) ou en situation d'handicap (43%).

La majorité des aidants (70%) sont un proche parent du sénior. Un fort besoin du soutien de l'aidant est mis en lumière étant donné les actes qui sont accomplis (intendance, assistance santé et loisirs). Ce soutien doit être prodigué par le biais de services professionnels nouveaux qui visent à intervenir dans des domaines variés : repos de l'aidant, soutien psychologique, gestion financière, mise en relation avec un co-aidant certifié, ...

S'agissant des aidants familiaux et des intervenants professionnels, il est nécessaire de piloter une politique d'essor professionnel de ce segment, pour amplifier une fourniture de services et d'accompagnement plus qualitative et variée. Une estimation chiffrée continue de son potentiel est impérative.

Promotion du statut et soutien de la formation des professionnels et des aidants.

Il s'agit d'intervenir pour le logement (amélioration et adaptation), l'information (soutien administratif), le soutien financier (combinaison d'aides), les loisirs (l'offre au regard de la santé individuelle) et l'usage des services numériques. De même, piloter l'accompagnement et le financement des initiatives innovantes est une piste prioritaire.

Mesure continue de la contribution des aidants.

Le vieillissement de la population martiniquaise impose la naissance de nouveaux besoins et de modes de vie différents. Il convient de repenser toute notre société pour réussir à l'adapter au mieux à nos personnes âgées.

Perspectives ultérieures : collecter les volontés du sénior.

Viser à améliorer les dispositifs actuels : mieux former et valoriser les personnes ressources qui sont actuellement mobilisées.

Financer la création de valeur : canaux du réinvestissement.

L'amélioration de la silver economy dans les compartiments de la comptabilité financière (reste à charge...), de l'accès aux financements, de l'essor des segments d'activités de soutien des services et, les revenus affectables (aux rémunérations notamment) revêt une dimension stratégique dans un territoire aux ressources financières contraintes.

Nous présentons ici, les déclinaisons prioritaires qui devraient tenter d'améliorer l'anticipation de l'offre publique face aux attentes.

Financer la prise en charge de la précarité économique :

Cotisations CGSS et les carrières incomplètes.

Améliorer ou réformer le réseau d'aides actuelles, perçu opaque, est primordial. Les demandeurs renoncent à leurs droits face aux difficultés d'accès aux mesures de soutien économique. Il en résulte une précarité significative pour 30 % de la population.

Gestion des conséquences économiques.

Désigner des solutions aux difficultés économiques de la prise d'âge constitue un défi majeur. Face au manque de revenus, d'accompagnement des personnes et aidants, l'isolement de l'habitat, l'absence de transport ou son irrégularité, et l'habitat inadapté, le développement économique trouve un champ peu exploré. Pourtant, la gestion des surcoûts (application et adaptation du coefficient géographique) et l'adaptation des tarifs en EHPAD dans un contexte inflationnaire est un sujet stratégique.

Création de valeur et le réinvestissement.

Il est possible que les réseaux financiers mutualistes, les coopératives et les autres agents de l'économie sociale et solidaire permettent l'accélération du développement des entreprises à créer et à engager dans l'accompagnement des séniors et l'animation de leur participation citoyenne.

Les segments entrepreneuriaux nouveaux peuvent faire l'objet de réflexions très documentées à orienter vers les déclinaisons suivantes :

- Communication efficiente des aides financières disponibles (problématique d'accès aux droits) : comment mieux informer les foyers sur les aides financières ?
- Améliorer les dispositifs opérationnels actuels : mieux former et valoriser les personnes ressources mobilisées.

- Améliorer le financement des dispositifs actuels : le taux élevé de « restes à charges » (30 %) grève le budget des séniors, des aidants, des familles et des établissements de prise en charge des séniors. Il est rappelé que 90 % des personnes potentiellement admissibles relèvent de l'aide sociale en raison de leur faible pouvoir d'achat.
- Comment l'Etat pourrait-il contribuer à l'allègement fiscal du territoire à cet effet ? Dans le budget global, il faudra revoir le tarif plancher vers un tarif relevé à 30€/h.
- Impliquer les séniors dans la transmission intergénérationnelle des biens de succession notamment sur le plan fiscal : le cas d'étude de la succession est important dans le domaine social. Que ce soit entre générations ou entre personnes d'une même génération, les personnes âgées en perte d'autonomie ont besoin de l'accompagnement de leurs proches. Il est ainsi nécessaire de valoriser cette forme de solidarité familiale et l'implication des aidants qui doivent être mieux soutenus.
- Gestion de l'exode des générations de boomers par l'amélioration de la formation et des infrastructures (absence de formations adaptées et de centres de formation par disciplines de santé et d'accompagnement).
- Il conviendrait d'agir localement avec tous les acteurs de terrain, et de développer des solutions locales qui répondent aux enjeux locaux.
- Mobiliser équitablement les personnes ressources (locales et extérieures) et mieux valoriser les métiers (rémunération).
- Avec le soutien à la recherche et par l'accompagnement des structures, identifier les projets innovants pour impliquer les forces vives locales. Il s'agit de concilier la transition démographique et la transition écologique.



Prospective juridique et technique :

Prendre soin des séniors, nécessitera de valoriser et soutenir davantage tous les échelons de services et les professionnels qui les accompagnent au quotidien. La commande d'une étude- conseil juridique et technique est structurante ; elle serait commise à :

- L'identification des obligations réglementaires et les acteurs publics et privés impliqués et implacables,
- L'identification des domaines de compétences, des dispositifs et des financements disponibles (national, régional, local, Europe) en faveur de l'échelon intercommunal.,
- L'identification des leviers offerts par la fiscalité locale pour financer le service public,

- Cette étude devra préciser les dispositions associées au principe de subsidiarité pour construire un projet global,
- La description sociale et économique de la population,
- Déterminer les leviers de la cohésion sociale au niveau local (accompagnement social, accompagnement médical et prévention santé, maintien dans l'habitat, construction d'habitat spécifique, hébergement spécialisé, etc.),
- Présenter les impératifs d'amélioration et les enjeux sociaux et économiques des services publiques.

Percevoir la vision générale des questions de société : pistes opérationnelles pour l'implication du Séniors.



L'adaptation du territoire au vieillissement et le renforcement de la contribution des Séniors passe peut-être par une perception panoramique fine des problématiques de notre société. Afin d'aider les services publics à l'amélioration des démarches locales, prendre en compte l'avis du séniors constitue un levier pour sa mise en lien social et institutionnel.

Envisager la prise d'âge comme un atout est encourageant. Les « anciens » sont des ressources disponibles pour la société entière. Ils sont régulièrement engagés (ées) dans des mécanismes de solidarités lorsque leur patrimoine financier le permet. L'âge avancé en relative santé est un avantage compte-tenu de la perception de la sagesse des personnes Séniors vis-à-vis de l'expression des solidarités dans et en dehors de la famille.

Le contexte du tissu social martiniquais suggère d'ajuster le rôle du Séniors afin qu'il accepte de guider le changement de la vie locale. Il reste à définir

les modalités utiles pour réunir, accompagner et engager les réflexions des Séniors sur l'imbrication des problématiques d'aménagement, d'action et de gestion des politiques publiques. Ces dispositions viseront à renforcer le sens de l'attachement au pays, au territoire, à la commune et au quartier (la communauté, la famille).

Les problématiques qui questionnent l'expression intégrée plus favorable des séniors seraient alors :

- Comment améliorer les ressources des séniors et de la famille ?
- Comment rapprocher les séniors isolés de leurs enfants expatriés ?
- Doit-on adapter l'expression sociale du séniors ?
- Qu'attendent les séniors de leurs établissements ?
- Comment améliorer la prise en compte de leurs volontés ? La prise en compte de ces questions est traitée par les instances internes de chaque maison de retraite et, la mise en œuvre du projet de vie personnalisée qui est établi en lien avec la famille (NDLR. ce dernier fait l'objet d'une révision annuelle dans les EHPAD).
- Comment former les séniors (prise de parole, numérique, ect...) pour leur implication dans l'expression de leurs volontés ?

Mise en œuvre d'une stratégie locale d'adaptation au vieillissement par l'adoption du « pacte tous séniors » (PTS) et sa valorisation par le Sénior lui-même.

La mise en œuvre d'une stratégie (communale, intercommunale, régionale) pour la transition démographique et une meilleure prise en compte de la problématique du vieillissement requièrent l'adoption et l'appropriation d'un « pacte tous séniors ».

Au-delà des solutions techniques et de l'ingénierie financière utile, les blocages à identifier dans les domaines socio-culturels et organisationnels doivent être levés. Sans une mutation rigoureuse des pratiques, la transition démographique ne sera pilotable -au regard des compétences publiques- que si les enjeux et la réglementation sont questionnés pour proposer une stratégie d'adaptation applicable à court terme.



CONCLUSION

La Martinique est un territoire d'expérimentation. Compte-tenu de ses valeurs et de ses réussites sociales, il doit faire l'objet d'une nouvelle initiative pour réduire les inégalités d'accès aux droits des séniors. Il faudra développer une campagne de sensibilisation pour reconnaître et définir des mesures fortes visant à intégrer le Sénior dans la vie sociale au lieu de l'en exclure.

La « silver économie » affronte en définitive un niveau de vie hétérogène des familles martiniquaises. Ces dernières préfèrent s'appuyer sur un service public qui doit être rénové pour que la prise en charge des séniors soit assumée par les collectivités au titre du principe : « Faire évoluer les services publics pour simplifier les démarches administratives et mieux répondre aux demandes des citoyens âgés. »

Construire des solutions adaptées au vieillissement social et sa prise en charge constitue un défi de taille compte-tenu de la réalité sociale : la paupérisation, le défaut d'accompagnement, la solitude, le manque de commodités (transport, soins médicaux, ...) et un habitat à adapter. Les pistes de développement reposent pourtant sur la prise en compte de l'avis et de l'expression continue des personnes concernées au sein de notre société.

ANNEXE n°1

COMMISSION AMENAGEMENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA MARTINIQUE

Avis de la commission Aménagement du CESER, sur le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement présenté par Monsieur Alain HIERSO.

A l'instar de la loi du 30 juin 1975 sur l'intégration des personnes en situation de handicap faisant de cette cause une obligation nationale, le gouvernement de la France propose un texte de référence visant à l'adaptation de la société au vieillissement de sa population. Il s'agit, à partir du constat du vieillissement de la population d'accompagner les séniors. Le projet de loi vient modifier plusieurs codes :

- Le code de l'action sociale et des familles
- Le code de la sécurité sociale
- Le code du service national
- Le code de l'habitation et de la construction
- Le code général des collectivités territoriales

1. Anticiper la perte d'autonomie

L'anticipation de la perte d'autonomie passe par le dépistage précoce des fragilités, des maladies et des traumatismes invalidants et l'apport de correctifs par des programmes de prévention de type primaire et secondaire. La limitation des activités entraînant une réduction de l'autonomie peut être compensée par la facilitation de l'accès aux aides techniques et par la fédération des offres collectives de prévention pour un financement prévu à 40% pour les personnes autonomes c'est-à-dire GIR 5 et 6. Le financement relève du Département avec des compensations par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

2. Adapter la société au vieillissement

L'objectif d'adaptation de la société au vieillissement vise à valoriser l'engagement volontaire des séniors au service de l'intérêt général, améliorer

- Le code des transports
- Le code de la santé publique
- Le code civil
- Le code du travail
- Le livre des procédures fiscales.

Le projet est élaboré en 6 titres comportant chacun des chapitres et des articles. Les différents titres peuvent se formuler en termes d'objectifs :

1. Anticiper la perte d'autonomie
2. Adapter la société au vieillissement
3. Accompagner la perte d'autonomie
4. Organiser la gouvernance des politiques de l'autonomie
5. Instaurer des dispositions spécifiques à l'outre-mer
6. Mettre en place des dispositions transitoires puis finales.

Pour repérer les personnes en perte d'autonomie, les différentes Caisses de retraites et les Caisses d'assurance maladie devront croiser leurs informations.

La lutte contre l'isolement repose en grande partie sur les interventions de bénévoles et des aidants naturels. La formation de ces personnes professionnelles et bénévoles pourra être financée par un prélèvement effectué sur la contribution additionnelle pour l'autonomie (CASA).

l'habitat, notamment l'habitat collectif et les transports en faveur des personnes âgées. La valorisation se fait par la transmission des savoirs et des

compétences aux personnes effectuant un engagement de service civique. Les missions confiées donnent lieu à une reconnaissance sous forme de prise en charge des frais, titres repas et à la délivrance d'un certificat de volontaire civique sénior.

Les habitats collectifs de type « logements foyers » changent d'appellation et deviennent des « Résidences autonomie ». Le concept n'introduit pas un changement radical mais il permet l'accueil de personnes en légère perte d'autonomie sous condition de partenariat avec des professionnels médicaux et paramédicaux et des EHPAD. Le financement du forfait autonomie est à la charge du Département.

Concernant les autres formes d'habitat avec services, les règlements de copropriété peuvent prévoir l'affectation de certaines parties communes à la fourniture de services spécifiques individualisables dans le cadre d'une convention à titre gratuit. C'est une possibilité et non une obligation. Le projet prévoit aussi la représentation des personnes âgées, ès qualité, dans les commissions d'accessibilité dans les agglomérations de plus de 5000 habitants.

Deux articles du code des transports sont modifiés pour mieux prendre en compte les déplacements urbains dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Toujours dans l'adaptation de la société au vieillissement, le projet de loi tend à renforcer les droits

3. Accompagner la perte d'autonomie

Le projet de loi réaffirme le maintien à domicile dans la stratégie d'accompagnement de la perte d'autonomie en se fondant sur une revalorisation de l'APA, la refondation de l'aide à domicile et la valorisation des aidants.

Les personnes les plus nécessiteuses ne bénéficient pas toujours de l'aide à la hauteur de leurs besoins et doivent engager un financement personnel important qu'elles ne possèdent pas. Le texte projette de renforcer l'APA afin de diminuer ce ticket modérateur pour ces personnes. Dans ce sens, il prévoit de revaloriser le montant des plafonds pour tous les bénéficiaires, de diminuer le poids du reste à charge pour les personnes dont les plans d'aide

et la protection des personnes âgées, en instaurant un accompagnement adapté respectant le projet de vie des personnes bénéficiaires de l'APA, ainsi que le renforcement du droit à l'information, pour ces personnes et leurs familles. La liberté « d'aller et venir tient compte de l'état de la personne et doit être contractualisé.

La loi interdit aux personnes qui exercent une fonction dans un établissement hébergeant des personnes âgées ou dispensant des soins psychiatriques de se rendre acquéreuse d'un bien appartenant à une personne admise dans l'établissement, (Art 1125-1 du code civil). Ce projet de loi élargit cette interdiction à toute personne intervenant auprès de la personne âgée dans le cadre de services ou de soins tant physique que morale. Il établit un renforcement de la protection juridique des majeurs en exigeant que le mandataire judiciaire de majeurs protégé et donc des personnes âgées fragilisées, remette le document individuel de protection des majeurs à la personne protégée lorsque son état le permet ou à ses proches. Ce document est un répertoire des actes de la prise en charge. Cette obligation est étendue aux personnes physiques exerçant à titre individuel ou en qualité de préposé d'établissement. Il établit un appel à candidature permettant à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) d'instruire les demandes d'agrément dans des périodes définies afin de choisir les personnes les mieux à même de répondre aux besoins prioritaires.

sont les plus lourds et de moduler la participation financière du bénéficiaire en fonction du montant de ses ressources. Des mesures de facilitation du paiement de l'aide sont prévues.

Les outils de régularisation des services d'aide à domicile seront clarifiés et rénovés dans un cahier des charges des missions reposant sur des exigences de qualité et de diversification des services et la professionnalisation des intervenants dans la chaîne d'accompagnement.

La valorisation des proches aidants passe par la clarification de cette notion, la prise en compte de la fatigue engendrée par l'aide naturelle appor-

tée, la mise en place de dispositifs de repos voire d'hospitalisation.

Lorsque le maintien à domicile s'avère impossible, l'accueil familial est une solution intermédiaire au placement en institution collective. Le projet prévoit un soutien à l'accueil familial. Il veille à garantir la qualité, la sécurité de l'accueil et le respect des droits tant des accueillants que des personnes accueillies.

4. Organiser la gouvernance des politiques de l'autonomie

Il s'agit de fédérer la gouvernance des politiques de l'autonomie sur le plan administratif par la création sur le plan national, d'un Haut Conseil de l'âge, le renforcement des missions de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'amélioration des systèmes d'information pour la remontée des données statistiques concernant les personnes âgées notamment par le biais des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Sur le plan local, le Département reste le maître d'œuvre de l'action sociale en faveur des per-

Les règles relatives aux tarifs d'hébergement en EHPAD seront clarifiées. Il s'agit d'harmoniser ces tarifs au regard des prestations accordées et des services rendues, évitant ainsi les trop grandes disparités de tarifs entre les différents établissements.

Le financement de ces mesures est en grande partie à la charge du Département qui doit recevoir la compensation de son intervention financière.

sonnes âgées et il coordonne l'action des différents intervenants dans un esprit de complémentarité en s'appuyant sur le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie qu'il préside. Le projet qui nous est soumis crée ces nouveaux conseils départementaux pour se substituer aux comités départementaux des retraités et des personnes âgées et aux conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées. Il permet la création dans les départements de Maisons Départementales de l'autonomie fonctionnant de pair avec les Maisons Départementales des Personnes Handicapées.

5. Instaurer des dispositions spécifiques à l'outremer

Le texte de loi nécessitera l'adaptation de certaines dispositions aux territoires et collectivités d'outremer voire même leur retrait si elles s'avèrent inapplicables.

6. Mettre en place des dispositions transitoires puis finales.

Le gouvernement se donne 2 à trois ans pour évaluer ces dispositions et, au besoin, les faire évoluer.

Analyse et propositions

Ces modifications sur tout un pan de l'arsenal législatif relatif aux personnes âgées montre bien une volonté d'adapter tous les secteurs de la société au vieillissement de la population. Dans bien des cas, le projet de loi vient graver dans le marbre des pratiques professionnelles ou bénévoles existantes nées de volontés politiques ou humanistes. Il intervient pour corriger les effets indésirables de certaines pratiques ou pour y ajouter des nouveautés, prenant en compte l'évolution de la société et des technologies. Le projet de loi s'inscrit dans la philosophie d'accompagner le « bien vieillir. »

L'essentiel du financement est à la charge des Départements qui recevront des compensations de l'Etat, lesquelles ne sont jamais à la hauteur des engagements.

Nous observons par ailleurs l'absence de mesures visant à améliorer les revenus des retraités par la revalorisation de leur pension et surtout l'absence de dispositifs visant à infléchir le vieillissement de tout un peuple.

En effet, l'ensemble des mesures présentées visent à accompagner le vieillissement des individus, phénomène naturel, mais pas à infléchir celui de

tout un peuple, ce que certaines dispositions pourraient réaliser en favorisant l'installation de jeunes au pays ou leur retour, par une politique d'emploi créés sur place, d'offre de logements et par le développement de structures d'accueil de la petite enfance. Un peuple qui n'assure pas le renouvellement des générations est voué à la disparition et aucune structure d'accompagnement des sé-

niers ne peut empêcher cela. La traduction à court terme est un changement dans le développement économique du pays auquel il faudra faire face.

La question qui se pose est la suivante : Faut-il adapter la société au vieillissement ou rajeunir une société vieillissante ? Nous devons reconnaître que l'un ne va pas sans l'autre.

ANNEXE n° 2.

CONTRIBUTION FEHAP – CÉSECÉM

Intitulé du projet : La participation citoyenne : Comment exercer l'expression citoyenne de tous les séniors ?

Éléments de contexte

- Une majorité de personnes âgées en situation de dépendance avérée, vivant à domicile et isolée
- Une orientation en établissement principalement en cas de dernier recours
- Faible revenu des personnes âgées sur le territoire
- Un taux d'équipements pour personnes âgées inférieur à la moyenne nationale
- L'absence de véritable unité gériatrique coordonnée
- Des services d'urgences au fonctionnement délétaire, inapproprié pour l'accueil d'un public âgé
- Faible attractivité des métiers ; insuffisance de valorisation des métiers du domicile
- Une vétusté avérée des lieux de vie des personnes âgées
- Une raréfaction de la solidarité familiale
- Un manque de coordination entre acteurs
- Une méconnaissance populationnelle des outils et dispositifs existants
- Axes à actionner
- Favoriser des appels à projets laissant place à l'innovation, avec plus de latitude pour les établissements et services en termes de leviers

d'actions et dispositifs à développer sur les territoires

- Favoriser le développement de petites unités de vie en proximité, notamment sur les zones rurales
- Favoriser le développement d'EHPAD intergénérationnels
- Favoriser le développement de micro-crèches à horaire adapté afin de favoriser l'attractivité des métiers du secteur de la santé
- Renforcer les dispositifs d'habitats inclusifs
- Rendre plus accessible les aides liées aux rénovations d'habitations
- Développer une véritable filière gériatrique transversale et coordonnée
- Mettre en place un CREAL sur le territoire
- Accélérer la mise en place de Centre de ressources territoriaux
- Mettre en place de véritable espace dédié pour des temps de dialogue de gestion entre les instances locales et les fédérations, avec une périodicité définie
- Définir des orientations favorisant le développement de « villages seniors » à l'image de d'autres territoires
- Améliorer la visibilité et la lisibilité des actions mises en place sur le territoire, au travers de temps d'échanges et de concertation réguliers

Autres projets susceptibles de vous intéresser

[PLATEFORME] Vous avez la parole	Publié le : 15/10/21	
[NOTE INFORMATIVE] Comment financer la politique de l'autonomie ?	Publié le : 27/10/21	
[NOTE INFORMATIVE] « France, portrait social » Edition 2021 (INSEE) : Analyses concernant la Martinique	Publié le : 17/12/21	
[RAPPORT] Réflexions et propositions sur la participation citoyenne en Martinique	Publié le : 20/12/21	
[PLATEFORME] Liste des dispositifs de participation citoyenne	Publié le : 10/03/22	
[NOTE INFORMATIVE] La pratique sportive des seniors	Publié le : 07/10/22	



CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE

www.cesecem.mq

